

Les voies de la stabilité : Repenser le rôle de l'UE dans la région des Grands Lacs

Rapport de la conférence du 2 octobre 2025



EurAc

Réseau Europe-
Afrique centrale

 **JUST
FUTURE**

Table des matières

À propos	3
Introduction	4
Panel d'ouverture : Tendances et défis de la crise multidimensionnelle dans les Grands Lacs	5
Droits humains et espace civique : Renforcer l'action de l'UE face aux menaces contre l'espace civique dans les Grands Lacs	7
Paix et sécurité : Vers une approche plus inclusive dans la recherche de la paix	10
Paix et sécurité : La mise en œuvre de l'agenda « femme, paix et sécurité » dans la région des Grands Lacs	13
Gestion des ressources naturelles : Pour une gouvernance équitable des minerais critiques : quel rôle pour le secteur artisanal dans le partenariat UE-RDC ?	15
Session de clôture : Vers une paix durable dans la région des Grands Lacs	17
Recommandations	19

À propos

EurAc

Le réseau Europe-Afrique centrale (EurAc) créé en 2003 regroupe 32 organisations non-gouvernementales actives en Afrique centrale, avec un focus particulier sur la région des Grands Lacs. EurAc mène un travail de plaidoyer en faveur d'un engagement fort, cohérent et durable de la part de l'Union Européenne et de ses Etats membres afin d'aider la région à construire un avenir meilleur.

En tant que réseau collaborant avec des acteurs de la société civile européens et africains, EurAc offre une plateforme commune d'échange entre les OSC et les institutions de l'Union européenne, créant ainsi une approche coordonnée et globale pour répondre aux défis de la région, ainsi que des solutions adaptées aux besoins et aux réalités sur le terrain.

Contact:

Alina Garkova, directrice d'EurAc - Alina.Garkova@eurac-network.org

Just Future Alliance

Just Future est à la fois un programme et une alliance d'ONG internationales et locales et d'organisations de la société civile, dirigée par Cordaid. Elle œuvre au renforcement de la société civile dans les contextes fragiles et touchés par des conflits afin qu'elle puisse exiger efficacement des institutions de sécurité et de justice plus accessibles, plus réactives et plus responsables, ainsi qu'une gouvernance politique et un processus de paix plus inclusifs.

Fondée sur un développement mené localement, l'alliance aide ses partenaires à définir leurs priorités, à mener des processus d'engagement et à influencer les décideurs à tous les niveaux. Grâce à un plaidoyer à plusieurs niveaux – des structures communautaires et des autorités locales aux institutions nationales, aux organismes régionaux et aux forums multilatéraux –, Just Future contribue à garantir que les expériences vécues et l'expertise locale orientent les politiques et les programmes de réforme.

Le programme est mis en œuvre dans six pays : l'Afghanistan, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Mali, le Niger et le Soudan du Sud, avec le soutien du ministère néerlandais des Affaires étrangères.

Contact :

Teodora Nguen, experte en sécurité et justice chez Cordaid - teodora.nguen@cordaid.org

Introduction

Contexte

Le 2 octobre 2025, le réseau Europe-Afrique centrale (EurAc) et l'Alliance Just Future ont eu le plaisir d'accueillir plus de 150 participants à Bruxelles pour une journée d'échange dédiée au futur de l'action européenne dans les Grands Lacs.

Plus de deux ans après la mise en œuvre de la stratégie renouvelée de l'Union européenne (UE) pour les Grands Lacs, la région se trouve confrontée à une crise profonde, aux dimensions politiques, sécuritaires et humanitaires complexes. Dans ce contexte, la nécessité d'un dialogue inclusif et tourné vers l'avenir n'a jamais été aussi urgente.

En réunissant décideurs européens, acteurs régionaux et représentants de la société civile locale et internationale, la conférence s'est donnée pour objectif de repenser collectivement les réponses à apporter aux défis nationaux, régionaux et internationaux, tout en réaffirmant le rôle moteur que l'UE entend jouer dans la consolidation de la paix et du développement dans la région.

Objectifs

Ce rapport a pour objectif de restituer les idées fortes, les analyses et les pistes de réflexions issues de cette journée d'échange consacrée à la région des Grands Lacs. Il présente également **une série de recommandations et de propositions d'action qui ont été élaborées collectivement dans le cadre des différents ateliers autour de trois thématiques clés :**

- Paix et sécurité ;
- Droits humains et espace civique ;
- Gestion durable des ressources naturelles.

Porté par l'expertise des membres d'EurAc et de Just Future et des partenaires de la région, ce travail collectif vise à nourrir une réflexion stratégique au sein de l'UE et de ses États membres sur le futur de leur action et de leurs priorités politiques dans la région.

Veuillez noter que les opinions exprimées dans ce rapport sont issues des discussions de la conférence et ne traduisent pas nécessairement le point de vue du réseau EurAc ou de l'alliance Just Future.

Panel d'ouverture :

Tendances et défis de la crise multidimensionnelle dans les Grands Lacs

Point clé 1 :

Les processus de paix de Washington et de Doha ne sont que la première étape vers un dialogue inclusif et holistique qui devra être porté et intégré par l'Union Africaine.

- Les négociations actuelles sont dominées par les acteurs internationaux et politiques, limitant l'appropriation par les acteurs locaux, pourtant directement concernés par la crise en RDC.
- Les accords bilatéraux ou transactionnels, comme ceux de Washington ou de Doha, restent centrés sur des compromis politiques et économiques de court terme et ne prennent pas en compte la complexité régionale, les causes profondes des conflits et les dynamiques transfrontalières.
- L'implication active de l'UA dans la résolution des conflits en RDC est indispensable sans quoi la mise en œuvre de ces accords mais également le suivi seront difficiles.
- Pour garantir légitimité et durabilité, le processus de médiation mené par l'UA doit rester le pilier des initiatives de paix menées dans la région, avec un rôle d'accompagnement de l'UE, sans substitution aux initiatives régionales.

Point clé 2 :

Une paix et une stabilité durables ne pourront être atteintes qu'à-travers une vision de long terme qui intègre pleinement les dynamiques locales et les logiques transfrontalières.

- Les pays de la région des Grands Lacs se caractérisent par des populations jeunes, très mobiles et fortement interconnectées. Dans un tel contexte, les enjeux économiques, sociaux et sécuritaires dépassent largement les frontières nationales.
- Seule une approche régionale inclusive et anticipative permettra d'articuler les politiques nationales autour d'une vision commune de sécurité et de prospérité, tout en favorisant la coopération transfrontalière et la prévention des conflits.
- L'avenir de la région ne peut se construire dans une logique d'isolement national, mais à travers une intégration régionale fondée sur la solidarité, la complémentarité et la confiance mutuelle.

Point clé 3 :

La recherche de la justice et la lutte contre l'impunité doivent constituer le pilier central des processus de paix, avec une inclusion effective des victimes dans toutes les initiatives nationales et internationales.

- La lutte contre l'impunité et la justice transitionnelle sont indispensables pour une paix durable car elles permettent aux victimes de participer aux processus de réconciliation et de répondre aux violations des droits humains dans une perspective régionale.
- Cette recherche de la justice nécessite un travail de documentation rigoureux et doit également viser toutes les parties au conflit, sans exception, afin de reconstruire le tissu social et de prévenir un nouveau cycle de la violence.
- La société civile a un rôle crucial à jouer pour promouvoir l'intégration de la justice et de la reddition des comptes dans les accords. Sans cet ancrage, les efforts de paix risquent de demeurer superficiels et de reproduire les mêmes cycles de violence et d'impunité.

Point clé 4 :

L'UE doit agir comme partenaire et facilitateur, en travaillant étroitement avec les acteurs locaux et la société civile pour mieux comprendre les réalités du terrain et adapter ses interventions aux contextes spécifiques des Grands Lacs.

- L'UE doit agir comme un acteur d'appui et de facilitation, en travaillant encore plus étroitement avec les acteurs locaux de paix et la société civile pour mieux comprendre les réalités du terrain et adapter ses interventions aux contextes spécifiques des Grands Lacs.
- Même en contexte de tensions et de conflits régionaux, l'UE doit rester pleinement engagée sur les plans diplomatique, politique, économique et humanitaire et privilégier une approche proactive et durable plutôt que de réaction aux crises.
- Pour atteindre ces objectifs, l'UE doit favoriser une coopération étroite avec l'UA, les États de la région et la société civile, afin de contribuer à une approche équilibrée qui intègre durablement les droits humains, la justice et la réconciliation dans les processus de paix.

Droits humains et espace civique : Renforcer l'action de l'UE face aux menaces contre l'espace civique dans les Grands Lacs

Point clé 1 :

L'espace civique dans la région des Grands Lacs est de plus en plus restreint, sous l'effet combiné du durcissement du cadre légal et de l'instrumentalisation du contexte sécuritaire par le pouvoir.

- En RDC, la loi 23/027^[1] du 15 juin 2023 relative à la protection et la responsabilité du défenseur des droits de l'homme, encadre strictement le travail des défenseurs des droits humains (DDH). Bien que l'objectif affiché de cette loi soit de protéger les DDH, certaines de ses dispositions introduisent de nouveaux risques pour leur sécurité et entravent leur action en faveur des droits humains. Pour les DDH évoluant en territoires occupés, cette situation se double d'une criminalisation de leurs activités et d'un abandon de la part des autorités centrales.
- Au Burundi, la crise politique que connaît le pays depuis 2015 a durement affecté la société civile. Des centaines de militants de droits humains, journalistes et avocats ont été contraints à l'exil tandis que des dizaines d'associations ont été radiées ou suspendues. La partie de la société civile toujours active dans le pays subit depuis 2015 une pression constante : exigences administratives excessives, surveillance, restrictions, et campagnes de dénigrement ou de harcèlement contre les acteurs critiques. Cet environnement de travail aboutit à une autocensure croissante parmi les acteurs restants.
- La crise sécuritaire dans l'Est de la RDC a eu un impact supplémentaire sur le travail de la société civile dans toute la région. Les OSC sont confrontées à des gouvernements de plus en plus répressifs, qui légitiment leur action par les enjeux sécuritaires.

[1] Loi N° 23/027 DU 15 JUIN 2023 relative à la protection et à la responsabilité du DDH en RDC

Point clé 2 :

Dans ce contexte de rétrécissement toujours plus marqué de l'espace civique, les organisations de défense des femmes sont particulièrement vulnérables.

- Les défenseuses de droits humains sont exposées à une double vulnérabilité liée à leur mission, au caractère sensible des actions menées, et à leur genre. Elles font régulièrement face à des violences sexistes et sexuelles, à de la stigmatisation et à des campagnes de discrédit.
- Leur accès aux financements et aux espaces de plaidoyer se réduit considérablement alors qu'elles jouent un rôle crucial dans la prévention des violences, la consolidation de la paix et la participation politique des femmes.
- Face à ces obstacles, elles ont adopté des nouvelles stratégies pour continuer leur mission, en s'appuyant notamment sur des partenariats avec d'autres acteurs et organisations au-travers de réseaux nationaux et transnationaux qui sécurisent leurs actions et renforcent la légitimité de leurs messages.

Point clé 3 :

Dans ce contexte difficile, les grands bailleurs internationaux semblent se retirer progressivement alors que les besoins en termes de soutien aux droits humains et à l'espace civique n'ont jamais été aussi importants.

- Face à un contexte toujours plus restrictif, les bailleurs internationaux se retirent progressivement, limitant l'accès des OSC à des financements durables et indépendants leur permettant de traiter de thématiques sensibles.
- Les OSC s'adaptent malgré tout en créant réseaux et alliances afin de renforcer la légitimité et l'impact de leurs actions malgré la diminution des soutiens extérieurs.
- La stratégie actuelle de l'UE manque d'ancrage local : il est nécessaire de replacer la société civile au cœur des partenariats et des programmes pour soutenir un espace civique favorable au dialogue et à la gouvernance.

Point clé 4 :

Le rôle de la société civile est pourtant essentiel pour assurer la redevabilité des institutions, protéger les droits humains fondamentaux et porter les voix des plus vulnérables.

- Les enjeux de corruption et de mauvaise gouvernance sont au cœur de l'instabilité et de l'insécurité qui frappent la région des Grands Lacs depuis plusieurs décennies. La persistance de cette corruption entrave la mise en œuvre d'une paix durable.
- Ces besoins sont d'autant plus importants en contexte électoral où le prétexte sécuritaire sert à limiter l'espace civique, restreindre les libertés individuelles et entraver le monitoring indépendant et le pluralisme politique.
- La stratégie Grands Lacs de l'UE place la gouvernance inclusive et la lutte contre la corruption au cœur de son action. Pour atteindre ces objectifs, elle doit renforcer son engagement politique, diplomatique et financier pour soutenir efficacement la société civile, même dans les contextes les plus répressifs.



Paix et sécurité :

Vers une approche plus inclusive dans la recherche de la paix dans les Grands Lacs

Point clé 1 :

L'inclusion de la société civile dans les négociations de paix est une force mais elle présente également plusieurs limites qui peuvent freiner sa mise en œuvre.

- La société civile apporte des perspectives essentielles souvent absentes des négociations de paix, incluant les voix des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, et des éclairages sur des enjeux sensibles comme la justice transitionnelle, la lutte contre l'impunité ou le devoir de transparence. Elle apporte également une expertise et une expérience de proximité utile et souvent peu identifiée des autres acteurs à des niveaux supérieurs.
- Néanmoins, son inclusion reste complexe et comporte de nombreux défis : manque d'unité, problèmes de coordination et de représentativité, "compétition" entre organisations, notamment en matière de légitimité et de visibilité, besoin de ressources importantes et risque de ralentissement des processus souvent lié à une méconnaissance des mécanismes ou un manque d'expertise.
- La notion d'inclusivité soulève aussi des questions : qui inclure exactement et à quel moment ? Il ne s'agit pas seulement de rassembler des participants, mais de s'assurer que toutes les voix, y compris celles traditionnellement marginalisées, puissent contribuer de manière significative aux décisions et à la mise en œuvre des solutions.

Point clé 2 :

Plusieurs initiatives ont été lancées pour répondre à la crise dans les Grands Lacs, mais elles manquent souvent de cohérence et restent trop déconnectées des réalités locales. Le processus CENCO-ECC constitue une réponse prometteuse à cette limite.

- Les processus internationaux (Washington, Doha) et régionaux (UA) souffrent d'une architecture complexe et d'un déficit de légitimité en raison d'une approche par le haut, ce qui affaiblit leur légitimité et leur capacité à proposer des solutions globales et adaptées aux réalités locales et régionales, ainsi que leur mise en œuvre sur le terrain, risquant de reproduire les schémas de conflit existants.
- La multiplicité des initiatives et le manque de coordination entre les différents niveaux, accentuent davantage ce décalage entre les décisions prises « d'en haut » et les réalités locales.
- Des processus comme celui de la CENCO-ECC ont pour ambition de créer des liens entre les initiatives locales et les négociations internationales pour renforcer la cohérence et la durabilité de la paix.

Point clé 3 :

La société civile joue un rôle central dans les processus de paix grâce à sa proximité avec les communautés locales. Néanmoins, elle doit devenir actrice de ces initiatives et renforcer son expertise pour maximiser sa contribution.

- Pour être reconnues comme des acteurs légitimes des négociations de paix, les OSC doivent résoudre des questions de représentativité et d'unité, tout en développant leur expertise et leurs capacités techniques.
- Un soutien financier et technique continu, assurant la continuité et une action sur le long terme, notamment de l'UE, est central pour permettre aux OSC de participer pleinement et efficacement aux processus de paix et d'élaborer de nouvelles initiatives plus adaptées à leurs besoins.
- Le renforcement des capacités locales pourrait transformer les OSC en producteurs de propositions et en acteurs autonomes, capables d'influencer durablement le processus de réflexion et de mise en œuvre des accords.

Point clé 4 :

Un processus inclusif implique la participation de tous les acteurs au conflit, y compris des groupes armés.

- Un processus de paix véritablement inclusif doit intégrer tous les acteurs au conflit, incluant les femmes, les jeunes, les groupes marginalisés mais également le secteur privé et les groupes armés, afin de garantir une approche complète des causes du conflit.
- Il est néanmoins crucial de ne pas reproduire les erreurs passées consistant à récompenser ces acteurs par des amnisties. Des mécanismes de dialogue doivent au contraire être mis en place au niveau communautaire pour entendre leurs revendications.
- La participation des groupes armés doit être encadrée et intégrée dans une stratégie plus globale de paix, combinant sécurité, justice et engagement communautaire, pour éviter que ces dialogues ne compromettent la stabilité future.



Paix et sécurité :

La mise en œuvre de l'agenda « femme, paix et sécurité » dans la région des Grands Lacs

Point clé 1 :

Les femmes sont systématiquement exclues de la table des négociations alors qu'elles sont parmi les principales victimes des crises et conflits armés dans les Grands Lacs.

- Les femmes subissent les conséquences directes des conflits dans les Grands Lacs : violences physiques et psychologiques, déplacements, exil ou menaces en tant que défenseuses des droits humains, le tout aggravé par l'impunité des auteurs.
- Elles sont pourtant largement exclues des tables de négociations et font face à un déficit d'accès à l'information, notamment dans les zones rurales, ce qui impacte leur capacité à influencer les processus.
- Cette exclusion renforce la logique transactionnelle et sécuritaire des accords, en marginalisant des thématiques clés comme la protection des civils, la justice, la reddition de comptes et les droits humains.

Point clé 2 :

La mise en œuvre de la résolution 1325 dans les Grands Lacs souffre d'un grave défaut de mise en œuvre et de suivi, principalement lié à un manque de financement et de transparence d'utilisation des fonds.

- Les instruments législatifs et plans nationaux existent en RDC et au Burundi, mais leur application reste limitée par l'instabilité, les conflits persistants et les obstacles à l'accès à la justice pour les femmes.
- Cette situation est renforcée par un manque de financement et l'absence de mécanismes de suivi dédiés, ce qui compromet durablement l'efficacité des actions prévues sur le terrain et limite la participation active des femmes aux processus de paix.
- Afin de répondre à ces défis, l'implication renforcée des organisations de femmes est indispensable pour élaborer des plans d'actions clairs, budgétisés et suivis, assurant ainsi une mise en œuvre concrète et durable de la résolution 1325^[2].

[2] Security Council resolution 1325, UNSC, 31 octobre 2000.

Point clé 3 :

La mise en œuvre de l'agenda femme, paix et sécurité repose sur deux aspects complémentaires : la recherche de la justice et la lutte contre l'impunité ainsi que l'autonomisation de femmes.

- La lutte contre l'impunité et notamment la sanction des auteurs de violences sexuelles, est essentielle pour instaurer la confiance et garantir la sécurité des femmes.
- L'autonomisation des femmes, sur les plans économique, social et politique, est aussi nécessaire pour renforcer leur capacité à participer aux processus de paix et à défendre leurs droits.
- Ces deux dimensions doivent être intégrées dans tous les programmes et initiatives pour assurer un véritable impact de l'agenda femme, paix et sécurité dans la région.

Point clé 4 :

Dans le contexte des Grands Lacs, il est crucial de prévenir la militarisation de l'agenda femme, paix et sécurité pour que ses objectifs de justice, de protection et d'autonomisation des femmes ne soient pas détournés par des logiques sécuritaires ou militaires.

- L'agenda femme, paix et sécurité peut être instrumentalisé par des logiques sécuritaires ou militaires, au détriment de la justice, de la paix et de l'autonomisation des femmes.
- Cette militarisation fragilise la légitimité et l'efficacité des initiatives sur le terrain, en réduisant leur capacité à répondre aux besoins réels des communautés.
- Il est essentiel d'assurer un équilibre entre sécurité et droits humains, en plaçant les femmes au centre des décisions et en garantissant que leurs priorités demeurent la protection, la justice et l'autonomisation.

Gestion des ressources naturelles : Pour une gouvernance équitable des minerais critiques : quel rôle pour le secteur artisanal dans le partenariat UE-RDC ?

Point clé 1 :

Le secteur minier artisanal a un potentiel considérable pour stimuler le développement économique de la RDC mais il reste largement non formalisé, opaque et dangereux.

- En Ituri et au Sud-Kivu, l'exploitation artisanale se fait à l'aide d'outils rudimentaires, dans des conditions précaires qui exposent les mineurs, et particulièrement les femmes et les enfants, à de graves risques sanitaires et sécuritaires.
- L'absence de traçabilité et la porosité des flux alimente une contrebande massive des minerais vers les pays voisins, souvent sous le contrôle de réseaux informels et de groupes armés.
- Dans les zones non affectées par les conflits (comme le Haut-Katanga), des problèmes similaires persistent, principalement imputables au faible contrôle de l'Etat et à la prédominance d'acteurs étrangers, notamment chinois, qui accentue la marginalisation des acteurs locaux et limite les retombées économiques pour la RDC

Point clé 2 :

La faible gouvernance du secteur minier est l'une des causes structurelles majeures du déficit de formalisation et de transparence.

- L'Etat reste largement absent des zones minières, laissant la place à des réseaux politico-militaires qui contrôlent ou influencent le commerce de minerais, souvent au détriment du respect des droits humains et du bien-être des communautés.
- La corruption, le clientélisme et l'impunité entravent la mise en œuvre effective du Code minier et des initiatives de transparence comme l'ITIE ou la CIRGL.
- Ces déficits de gouvernance contribuent à l'insécurité, à l'exploitation illégale et à l'absence de retombées économiques durables pour les populations locales.

Point clé 3 :

Face à ces défis, l'UE a un rôle déterminant à jouer pour accompagner la formalisation et la transformation durable du secteur minier artisanal.

- Dans sa stratégie UE pour les Grands Lacs et à-travers le Critical Raw Material Act (CRMA), l'UE a placé la gestion responsable des ressources naturelles et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement au cœur de ses priorités stratégiques dans la région.
- Pour être efficace, cet engagement doit passer par un soutien concret à la formalisation du secteur artisanal : création de zones d'exploitations légales au niveau national, accompagnement technique mais surtout renforcement du devoir de vigilance des entreprises européennes.
- Les approches punitives comme les embargos doivent être évitées car elles fragilisent les communautés locales sans s'attaquer aux causes profondes du problème.

Point clé 4 :

Il est indispensable de placer les communautés locales au cœur de ce partenariat UE-RDC, notamment à-travers le renforcement des capacités des coopératives.

- La transformation durable du secteur artisanal passe par une approche centrée sur les communautés locales qui sont les véritables actrices du changement. Cette formalisation doit donc s'appuyer sur un partenariat plus équitable et inclusif, aligné sur les besoins réels des travailleurs, et notamment des femmes et des enfants.
- Pour atteindre cet objectif, les coopérations minières artisanales représentent un levier essentiel mais souffrent d'un déficit de financement et d'une faible reconnaissance juridique et institutionnelle.
- L'UE et ses partenaires doivent appuyer le renforcement de leurs capacités organisationnelles, faciliter leur accès au financement et plaider pour leur intégration dans les politiques minières nationales pour assurer un développement local durable et autonome.

Session de clôture :

Vers une paix durable dans la région des Grands Lacs

Point clé 1 :

Il est indispensable de replacer la question des droits humains au cœur de la résolution de la crise dans les Grands Lacs.

- Dans un contexte mondial marqué par la montée des régimes autoritaires et la tentation sécuritaire, il est important de rappeler qu'aucun conflit ne peut être résolu uniquement par la force : le respect des droits humains, de l'Etat de droit et d'une société civile plurielle et active est un levier essentiel de stabilité.
- L'UE, même imparfaite, dispose d'une crédibilité particulière dans ces domaines et doit donc assumer son rôle de partenaire stratégique en plaçant ces principes au cœur de ses politiques de coopération et de diplomatie dans la région.
- Le soutien aux initiatives locales liées à la défense des droits, à la gouvernance inclusive, la justice transitionnelle et la redevabilité des institutions doit être renforcé afin de reconstruire la confiance des populations.

Point clé 2 :

L'intégration économique régionale peut être un levier de paix et de stabilité, à condition qu'elle reste inclusive et respectueuse des droits humains.

- L'intégration économique peut renforcer la stabilité si elle s'accompagne d'une approche holistique tenant compte des réalités sociales, politiques et sécuritaires de la région des Grands Lacs.
- Le développement des infrastructures, la gestion durable des ressources naturelles et l'investissement dans des corridors commerciaux doivent viser une prospérité partagée, bénéfique aux populations locales et respectueuse des droits humains et de l'environnement.
- L'UE a un rôle clé à jouer pour appuyer les médiations régionales et garantir que les processus de coopération économique et politique soient inclusifs, équitables et fondés sur la dignité humaine.

Point clé 3 :

Dans un contexte de crise multidimensionnelle, la réforme de la gouvernance sécuritaire et de la justice centrée sur l'humain est la condition essentielle d'une stabilité de long terme.

- La réforme du secteur de la sécurité et de la justice en RDC doit être structurelle et centrée sur la professionnalisation des forces, la lutte contre la corruption et la restauration de la confiance des citoyens.
- Des forces de sécurité privées de contrôle et de redevabilité risquent de perpétuer l'insécurité et les abus. Leur encadrement, leur formation et leur responsabilisation sont donc essentiels pour assurer la protection des civils.
- Les partenaires internationaux, dont l'UE, peuvent appuyer ce processus à-travers un soutien technique et financier, mais la réforme doit être portée par un leadership congolais et fondée sur la justice transitionnelle et la fin de l'impunité.

Point clé 4 :

Pour atteindre ces objectifs il est indispensable d'avoir un dialogue inclusif qui inclut l'ensemble des acteurs dont la société civile pour légitimer les processus de paix et assurer leur durabilité.

- La société civile, incluant femmes, jeunes et groupes marginalisés, doit être pleinement impliquée pour légitimer les processus de paix et assurer leur durabilité.
- Les initiatives de dialogue national, telles que le pacte ECC-CENCO, doivent être élargies et intégrer les dynamiques régionales et locales, y compris les conflits communautaires et les enjeux liés aux ressources naturelles.
- L'UE et les partenaires régionaux peuvent soutenir ces démarches via la formation, le financement et le partage d'expertise, tout en veillant à ce que l'inclusion soit réelle et serve de moteur à la cohésion nationale.

Recommandations

Sur le plan de la diplomatie et de la sécurité régionale :

- **Appuyer la mise en place d'un mécanisme permanent de coordination régionale piloté par l'Union africaine (UA) et doté de ressources suffisantes, visant à assurer la convergence entre les différents processus en cours en faveur de la paix dans les Grands Lacs.** Dans ce cadre, il serait important de soutenir l'organisation de rencontres régulières entre les principaux facilitateurs, les acteurs régionaux et la société civile pour aligner les priorités et harmoniser les approches.
- **Participer au renforcement des capacités techniques et logistiques de l'UA afin de lui permettre d'assurer pleinement son rôle de coordination et de facilitation régionale.** Cet appui pourrait se traduire par le détachement d'experts techniques auprès de la Commission de l'UA, le financement de cellules de suivi analytique des processus de paix et la mise à disposition de moyens logistiques pour la tenue régulière de concertations régionales. L'UE pourrait également financer la création d'un mécanisme conjoint UE-UA de suivi politique afin d'améliorer la circulation d'informations, d'harmoniser les approches et de garantir une meilleure complémentarité entre les initiatives régionales et européennes.
- **Appuyer les efforts visant à mieux articuler les initiatives de paix locales, nationales et régionales afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions dans la région.** Cette stratégie peut se matérialiser par la réalisation d'un mapping des initiatives existantes et la création de plateformes de dialogue multi-niveaux réunissant autorités locales, société civile, acteurs économiques et médiateurs régionaux visant le partage d'information et le développement de feuilles de route communes.
- **Promouvoir l'inclusion systématique de clauses claires et contraignantes, garantissant le respect des droits humains, la justice et la lutte contre l'impunité dans les futurs accords de paix afin de favoriser la réconciliation et briser le cycle de la violence.** Cet engagement devrait s'appuyer sur un dialogue constant avec les acteurs locaux, notamment la société civile et les victimes, afin de garantir que les accords traduisent réellement les besoins de justice et de réparation exprimés sur le terrain.
- **Promouvoir une diplomatie inclusive et cohérente qui intègre pleinement la société civile dans les processus de paix, et en particulier les organisations de femmes et de jeunes.** Il est important d'appuyer la mise en place d'espaces de consultation structurés, dédiés à l'échange entre ces acteurs et les décideurs, mais également d'assurer le financement de programmes de renforcement de leurs capacités pour permettre aux OSC de participer de manière informée et crédible aux processus décisionnels.

Sur le plan de la coopération internationale et du développement :

- Dans le cadre du prochain budget pluriannuel de l'UE, mettre en place des mécanismes de financement stables, prévisibles et accessibles afin de permettre à la société civile des Grands Lacs de mieux planifier et mener des actions sur le long terme. Une attention particulière doit être portée aux organisations actives sur le terrain depuis plusieurs années et qui travaillent au plus près des communautés locales, notamment les organisations de jeunes et de femmes œuvrant pour la participation politique des femmes et la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.
- Systématiquement accompagner les futurs programmes d'un volet technique et administratif permettant aux OSC locales de renforcer leur capacité à gérer les projets, notamment en matière de planification, de suivi, d'évaluation et de gestion financière.
- Allouer des financements spécifiques dédiés à la coopération transfrontalières dans les Grands Lacs en appui à des projets régionaux et communautaires, avec un focus particulier sur les questions de gouvernance, de gestion durable des ressources naturelles, de lutte contre l'impunité et de réconciliation communautaire.
- Renforcer les capacités de la société civile des pays de la région en développant des programmes de formation focalisés sur la médiation, le plaidoyer et la communication stratégique. Les capacités de ces organisations peuvent également être appuyées via la mise en place de plateformes de coordination entre organisations nationales et régionales, favorisant le partage d'expertise et le positionnement commun.
- Renforcer la cohérence entre les politiques nationales des Etats membres et l'action extérieure de l'UE dans une approche *Team Europe*. L'UE et ses États membres devraient renforcer leur coordination stratégique afin d'assurer une meilleure articulation entre leurs politiques nationales et la stratégie renouvelée de l'UE dans les Grands Lacs. Cet alignement, incluant la cohérence entre instruments financiers et priorités politiques, permettrait d'accroître l'impact collectif en faveur de la stabilité et de la paix durable, tout en consolidant une approche plus cohérente et visible.

Sur le plan de l'intégration économique régionale :

- **Garantir la pleine application et le maintien du niveau d'exigence des législations européennes sur la diligence raisonnable et la traçabilité des minerais, et en particulier la CSDDD et le règlement UE sur les minerais de conflit.** Celle-ci passe par le maintien des obligations contraignantes pour les entreprises, incluant la publication annuelle de rapports sur la traçabilité et la mise en œuvre de sanctions financières et commerciales en cas de non-conformité à ces exigences.
- **Soutenir la formalisation du secteur minier artisanal en RDC afin de promouvoir une exploitation responsable, légale et respectueuse des droits humains.** Concrètement, cet objectif inclut la mise en œuvre de programmes dédiés à la création de zones artisanales légales et à la professionnalisation des travailleurs artisanaux, incluant la santé, la sécurité au travail, la lutte contre le travail des enfants et la promotion de conditions économiques décentes.
- **Soutenir la mise en œuvre d'un système de certification et de contrôle crédible, indépendant et transparent et aligné sur les standards internationaux,** et notamment le renforcement des six outils de l'Initiative Régionale contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles (IRRN) de la CIRGL.
- **Intégrer la dimension droits humains et développement durable dans toutes les relations commerciales et d'investissement de l'UE avec les pays de la région.** Il est indispensable de s'assurer que les futurs accords commerciaux et investissements intègrent des engagements clairs en matière de respect des droits humains et de gouvernance responsable et ne contribuent pas, même de manière indirecte, à la poursuite des violences.

Sur le plan des droits humains :

- **Renouveler et affirmer avec force l'engagement de l'UE en faveur des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.** Cet engagement doit se traduire par un soutien politique et diplomatique renforcé aux acteurs œuvrant pour la promotion des libertés fondamentales, notamment à travers la condamnation politique et sans ambiguïté des violations, une présence diplomatique

accrue lors des procès de DDH, journalistes et opposants politiques et un dialogue régulier et transparent avec les autorités nationales lors de sessions de dialogue sur les droits humains. Dans cette optique, l'UE doit soutenir pleinement l'action de son RSUE pour les droits de l'homme afin de garantir une approche plus cohérente.

- **Assurer une protection durable et renforcée des DDH, en exil comme sur le terrain, avec une attention particulière portée aux femmes défenseuses.** Il est nécessaire de consolider les mécanismes de protection existants au niveau des Etats membres et de l'UE mais également de mettre en place un mécanisme européen permanent de protection doté de fonds stables et pluriannuels pour répondre aux besoins de long terme. La mise en place de procédures de visa simplifiées et accélérées pour les DDH les plus à risque, en coordination avec les Etats membres et les délégations de l'UE, est absolument indispensable pour répondre aux développements sur le terrain.
- **Développer des stratégies de protection préventives et intersectionnelles des DDH, plus adaptées au genre, aux contextes et aux dynamiques locales,** notamment par le biais du financement de plateformes de dialogue et des formations réunissant OSC, autorités locales et institutions européennes afin de favoriser le partage de bonnes pratiques et coordonner les réponses face aux risques.
- **Apporter un soutien financier et technique renforcé aux organisations locales qui travaillent à la documentation des violations de droits humains,** y compris la collecte et la sécurisation de preuves, afin de renforcer leurs capacités de protection et de résilience, en priorisant les petites organisations présentes sur le terrain et en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes.
- **Soutenir la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle locaux adaptés au contexte national et régional et encourager leur coordination.** Il convient notamment d'assurer le financement et le soutien technique aux initiatives visant à développer des processus participatifs qui impliquent les victimes, la société civile, les autorités locales et les institutions nationales afin de renforcer leur légitimité et leur appropriation par les communautés.
- **Renforcer la coopération politique, technique et financière avec les mécanismes d'enquête et de justice internationaux, et notamment le travail mené par la Cour Pénale Internationale et la Commission d'enquête des Nations Unies.** Il convient également de renforcer la coopération entre l'UE, les Etats membres et ces mécanismes pour mieux maximiser l'impact des actions.

Au regard de la mise en œuvre et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE dans les Grands Lacs :

- **Mettre en place des cycles de consultation réguliers et structurés entre les délégations UE, les ambassades et la société civile locale dans sa pluralité avec pour objectif principal de collecter des informations et mieux aligner les décisions politiques avec les besoins du terrain.** Le rôle de coordination pourrait être confié à des réseaux d'ONG actifs dans la région, permettant ainsi de garantir une analyse holistique de la situation. Il est également important de renforcer la coordination intra-UE en instaurant des échanges réguliers entre les délégations de la région.
- **Créer un mécanisme conjoint permettant le suivi et l'évaluation de la stratégie de l'UE dans les Grands Lacs** associant représentants des différentes institutions de l'UE et des Etats membres. Ce dispositif pourrait se nourrir des séances de consultation menées avec la société civile et produire des conclusions et des recommandations permettant d'élaborer une feuille de route avec des priorités stratégiques.
- **Renforcer le rôle et les capacités du RSUE pour les Grands Lacs en lui confiant un mandat clair de coordination et de suivi de la stratégie régionale.** Il devra disposer de ressources humaines et financières adaptées, d'un cadre de coopération formalisé entre le SEAE, la Commission et les États membres, et d'un mécanisme régulier de reporting pour assurer cohérence, leadership et visibilité de l'action européenne dans la région.
- **Renforcer la stratégie de communication de l'UE dans la région des Grands Lacs via la mise en place de mécanismes plus transparents, réguliers et accessibles à échelle locale.** Cette approche vise à mieux informer les OSC et les communautés sur les actions menées par l'UE tout en réduisant le sentiment de déconnexion et de frustration des acteurs de terrain et pourrait notamment se traduire avec la publication d'un rapport annuel et public sur la mise en œuvre des engagements de l'UE dans la région. Un tel document devrait être élaboré sur la base de consultations régulières avec la société civile, les acteurs locaux et régionaux et devrait inclure des indicateurs précis et mesurables sur la cohérence et l'impact des actions menées.



Avec le soutien de la
coopération au
développement belge et
néerlandaise :



Belgique
partenaire du développement



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands